



Élèves 1^{re} générale et technologique

ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU : MODE D'EMPLOI

Le baccalauréat se modernise. Cette année, vos copies sont numérisées et corrigées en ligne. Cette nouvelle procédure garantit l'anonymat et l'égalité entre les candidats.

1

Convocation

Vous recevez une convocation pour passer **dans votre lycée** les épreuves communes de contrôle continu (E3C).

2

Passation des épreuves

Vous composez **sur la copie fournie** par l'établissement en prenant soin de bien remplir l'en-tête. Il est important d'écrire à l'encre foncée, de ne pas utiliser de stylo à bille à encre effaçable et d'éviter le blanc correcteur.

3

Numérisation des copies

Le proviseur et son équipe procèdent à la numérisation de votre copie qui est **anonymisée automatiquement**.

4

Correction

Votre copie est corrigée en ligne par **un autre professeur** que votre professeur habituel. Elle est annotée comme un devoir sur table.

5

Harmonisation des notes

Une commission d'harmonisation des notes se tient dans chaque académie. Elle garantit **le principe d'égalité entre les candidats** quels que soient leur établissement, leur correcteur ou leur sujet.

6

Consultation des copies

Vous pouvez consulter votre copie sur **votre espace candidat sécurisé** pour voir votre note et les annotations du correcteur. Vous pouvez en parler avec votre professeur afin de progresser pour les prochaines épreuves.

Pour toute question, adressez-vous aux responsables de votre lycée.